



## Compte-rendu de la rencontre entre les représentants du personnel du Cetmef et le préfigurateur du CEREMA le 13 mars 2012

### PARTICIPANTS

#### *Administration*

- M Bernard Larrouturou, Préfigurateur du CEREMA
- M Nicolas Guyomarch, SG du CETMEF

#### *Représentants du personnel :*

- CFDT: Alain Pourplanche
- CGT: Jean-Charles Beaudoin
- FO: Evelyne Szyjka  
Christian Barou
- SANTE: Jacques Brovelli

#### *ASCE : Sports Culture Entraide*

- M. Alain CHAMBREUIL

### REUNION

- **Volet social**

La réunion commence par une intervention des présidents de l'ASCE (Alain Chambreuil) et du CLAS (Evelyne Szyjka) au sein du Cetmef.

Au titre de l'ASCE, Alain Chambreuil présente les activités de cette association en insistant sur son rôle social. Il s'interroge sur la pérennité de cette association ou d'un équivalent au sein du CEREMA, notamment sur le devenir des unités d'accueil actuellement gérées par le CETMEF.

Evelyne Szyjka présente à son tour les activités du CLAS, notamment la commission d'aide matérielle pour les agents en difficulté. Elle fait part des mêmes interrogations dans le cadre de la création du futur service.

#### *Réponse de Bernard Larrouturou*

*M. Larrouturou note les interrogations et demandes sans avoir de réponse immédiate à ces questionnements. Il conseille de se renseigner sur des exemples de fonctionnement dans d'autres EPA existants.*

- **Échanges entre les O.S et le préfigurateur**

Une rapide réunion préalable entre les O.S du CETMEF a permis de constater qu'elles étaient en accord sur les points à aborder avec le préfigurateur.

Par ailleurs nous étions également conscients que monsieur Larroutourou n'apporterait pas de réponses précises et définitives à nos questions. Ce fut effectivement le cas, monsieur Larroutourou invoquant le fait qu'il était en phase de découverte des différentes composantes du CEREMA et de leur mode de fonctionnement.

Il a prévu de visiter l'ensemble des 11 services qui composeront le CEREMA d'ici la fin du mois. Il estime que ce projet est une chance pour nous tous et est soutenu par le SG du ministère, ce qui n'était pas le cas de l'ancien. Il précise qu'il faut préserver les points forts des différentes entités et remédier aux points faibles avec comme objectif que le futur service dans son ensemble soit « plus beau » que la somme des services actuels. Il mettra à profit son expérience de direction d'autres grands établissements publics, CNRS et INRIA, pour atteindre son objectif.

Le dialogue s'est ensuite engagé avec une série de questions soulevées par les O.S, telles que décrites ci-après sous forme de questions/réponses.

- **Question O.S:**

Quelle est votre vision du futur CEREMA? Quelle sera sa structure et son organisation? Est-ce qu'il s'agira d'un service monolithique ou est-ce que chacune des composantes conservera une identité?

- **Réponse de B. Larroutourou:**

La structure et l'organisation ne sont pas encore définies, néanmoins il est certain qu'il ne s'agira pas d'une simple juxtaposition des services actuels et qu'il faudra construire une nouvelle identité.

Il est cependant évident qu'il y aura une fusion (mutualisation) de certaines activités qui conduiront à:

- un seul siège, pas forcément immense ni centralisé d'ailleurs,
- un seul service comptable,
- une seule direction des R.H,
- une politique de formation unique,

Un objectif est d'avoir une meilleure visibilité vis à vis de l'extérieur avec un point d'entrée unique.

Un autre objectif est d'avoir une masse critique suffisante pour chacune des activités du futur service.

M. Larroutourou pense avoir une meilleure vision de l'existant et du contenu du futur organisme d'ici la fin avril de manière à ébaucher le décret portant création du CEREMA dans le courant de l'été. Nous aurons également une meilleure idée à cette époque des actions à mener en priorité avant la fin 2012 et de celles qui pourront se poursuivre ou être réalisées en 2013 après la création du nouvel organisme. Il cite comme exemple la paie qui pourrait continuer à être assurée en 2013 par les services du ministère.

Un comité de suivi, qui se réunira une fois par mois à compter du mois d'avril, est mis en place.

- **Question O.S:**

Est-ce que nous allons conserver l'ensemble des métiers et des missions actuels?

- **Réponse de B. Larroutou:**

Comme pour la question précédente B. Larroutou ne se prononce pas de manière affirmative sur ce point avant d'avoir une meilleure connaissance de l'activité actuelle de l'ensemble des services.

Il est probable que les missions régaliennes seront conservées par le ministère et n'entreront pas dans le périmètre du futur service.

Un travail d'analyse et d'évaluation des métiers actuels devra être entrepris et ce n'est qu'ensuite que des décisions de conservation ou non seront prises.

- **Remarque O.S:**

Concernant les métiers, les O.S font remarquer qu'il n'y a aucune mention des domaines maritime, fluvial ou littoral dans l'ensemble des documents de préfiguration. M. Larroutou en convient et en prend note.

- **Question O.S:**

Quel sera le rôle des STC's dans le futur CEREMA? Il est rappelé que les CETE's représentent environ 2 800 ETP contre 500 pour les STC's. De plus, il est prévu une direction scientifique et technique dans le CEREMA, ne va-t-elle pas faire doublon avec celles existantes dans les STC's?

- **Réponse de B. Larroutou:**

Le préfigurateur reconnaît que les besoins d'évolution ne sont pas les mêmes dans les STC's et les CETE's. Ainsi les 3 STC's ont des rôles différents tout en ayant une activité de pilotage et de production méthodologique.

Le tour des services qu'il va mener d'ici la fin du mois doit lui permettre de mieux comprendre la situation.

- **Question O.S:**

Quels seront les moyens du CEREMA, notamment en terme d'ETP?

- **Réponse de B. Larroutou:**

Le CEREMA aura un plafond d'ETP unique fixé par Bercy. Le protocole prévoit, pour deux ans, un maintien des ETP à la création du service (*mais s'agira-t-il des ETP autorisés ou des effectifs présents à cette date?*).

- **Question O.S:**

Concernant le CETMEF il est rappelé sa situation particulière avec la demande de la DAM d'une restitution de 22,5 ETP au titre de l'année 2011-2012 auxquels il faut ajouter quelques ETP provenant d'une réduction antérieure non apurée ainsi que d'une nouvelle demande de réduction pour 2012-2013. Comment va se régler cette situation?

- **Réponse de B. Larroutou:**

B. Larroutou découvre, avec surprise, cette situation et avoue ne pas avoir de réponse immédiate même s'il se veut rassurant en estimant que les agents en poste le resteront.

- **Question O.S:**

Les O.S s'inquiètent également de la situation et du devenir des agents affectés à des fonctions administratives et de support.

- **Réponse de B. Larrouturou:**

B. Larrouturou ne se prononce pas sur leur devenir mais reconnaît que ces fonctions sont destinées à être mutualisées, même si il y a un engagement, dans la lettre de préfiguration, à ce qu'il n'y ait pas de mobilité géographique imposée au moins pour une durée de 2 ans.

- **Remarques des O.S:**

Concernant les deux points précédents les O.S rappellent l'existence de la RGPP2 qui prévoit une mise en congé sans salaire pour les agents dont les postes sont supprimés et qui ont refusé 3 postes.

- **Réponse SG:**

N. Guyomach reconnaît que cette règle existe mais qu'elle n'a jamais été appliquée par aucun ministère (*espérons que cela continue à être le cas!*).

- **Question O.S:**

Les O.S mentionnent la pluridisciplinarité des sites et en même temps leur spécialisation. Comment sera prise en compte cette spécificité du CETMEF?

- **Réponse de B. Larrouturou:**

Le préfigurateur confirme que les compétences sont un angle fort du dispositif. Les chercheurs auront à trouver des liens avec l'extérieur et le Cerema devra mobiliser des compétences variées à travers des projets transversaux.

- **Question O.S:**

Quid des groupes de travail thématiques initiés dans la DT?

- **Réponse de B. Larrouturou:**

Le préfigurateur avoue ne pas avoir connaissance de l'existence de ces groupes.

Le SG rappelle que ces groupes visent à déterminer les modes d'action ainsi que les profils et les compétences de façon à à mettre en place un nouveau mode d'action pour la DAM.

Le préfigurateur, tout en demandant de continuer le travail commencé par ces groupes, souhaite que l'on y voit clair assez vite.

- **Question O.S:**

Quelle incidence, sur un plan juridique, va avoir le passage en EPA, notamment en ce qui concerne les conventions que le CETMEF a signé avec plusieurs partenaires et qui représentent une part non négligeable du budget de fonctionnement du service?

- **Réponse de B. Larrouturou:**

Il faudra nécessairement re-signer ces conventions, si possible à l'identique en remplaçant le CETMEF par le CEREMA.

Le SG minimise l'importance de l'apport financier de ces conventions qu'il estime à 500 k€ pour un budget de fonctionnement total de 2,5 M€.

- **Remarques O.S:**

Ces conventions représentent néanmoins 20% du budget de fonctionnement, ce qui est loin d'être négligeable. De plus, même si les conventions peuvent être reconduites rien ne garantit que cet argent reviendra à l'ex CETMEF.

- **Question O.S:**

Que deviennent les actions initiées en vue d'une restructuration du service, notamment de SDO qui visait explicitement la suppression de certains postes?

- **Réponse N. Guyomach:**

Il s'agit d'une réflexion antérieure au projet de création du CEREMA qui visait à placer le CETMEF dans les services en restructuration. Ce projet disparaît dans le cadre du nouveau service et la « mise au congélateur » du SDO est confirmée.

- **Question O.S:**

Comment va s'articuler la recherche du CETMEF par rapport à l'IFSTTAR et quel est le devenir des labos de recherche.

- **Réponse de B. Larrouturou:**

Le CEREMA est légitime à faire de la recherche appliquée. Pour ce qui concerne les autres activités de recherche une réflexion plus approfondie est à mener.

- **Question O.S:**

Quelle sera la politique de localisation géographique des différents sites du futur service et tout particulièrement celui des sites du CETMEF?

Les O.S supposent, sans naïveté, que le futur organisme ne conservera pas la trentaine de sites que représente actuellement l'ensemble des services intégrés.

- **Réponse de B. Larrouturou:**

Le protocole et la lettre de mission de la ministre confirment le maintien des sites pour une durée de 2 ans. Le préfigurateur ne nie cependant pas qu'il y aura forcément ensuite, sous la pression de Bercy notamment, une réduction du nombre de sites.

En ce qui concerne plus particulièrement le CETMEF, les déménagements des agences de Aix et Nantes est acté. Pour ce qui concerne le site de Bonneuil, une réflexion est à mener au delà de 2012, le site sera donc maintenu au minimum jusqu'à la fin de l'année.

- **Remise de pétition des O.S de Compiègne:**

Les O.S du site de Compiègne remettent à M. Larrouturou la pétition contre le déménagement du siège en en expliquant les raisons, notamment le coût et la fragilisation, à leurs yeux, du site dans le nouvel organisme.

- **Réponse de B. Larrouturou:**

Le déménagement est acté et cette pétition ne le remettra pas en cause.

- **Remarque des O.S:**

Les O.S font part de la dégradation du climat social dans le service.

- **Réponse de B. Larrouturou:**

Il consultera le Directeur et le SG sur ce sujet pour avoir les « 2 sons de cloche ».